

DESCRIPTION
DES
MACHINES ET PROCÉDÉS

POUR LESQUELS

DES BREVETS D'INVENTION

ONT ÉTÉ PRIS SOUS LE RÉGIME DE LA LOI DU 5 JUILLET, 1844

PUBLIÉE PAR LES ORDRES

DE M. LE MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

TOME SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME (3^e PARTIE)

(NOUVELLE SÉRIE)



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCG XCIV

BREVET n° 178042, en date du 18 août 1886,

A M. PRUNIER, pour un système de bouche de chaleur mobile pour cheminées.

Ce qui suit est une 6^e addition en date du 31 août 1891.

(Extrait.)

Pl. II.

La présente addition a pour objet des perfectionnements nouveaux introduits dans la composition de l'appareil faisant l'objet du brevet. J'ai imaginé d'augmenter la surface d'échauffement de l'air en multipliant les orifices d'entrée et de sortie.

La nouvelle disposition que j'ai adoptée est représentée à titre de spécimen sur le dessin.

Fig. 1, élévation latérale d'un des éléments du réchauffeur d'air.

Fig. 2, perspective d'une cheminée montrant les éléments en place.

Sur le carreau de la cheminée je place, juxtaposée, une série de pièces semblable à celle représentée fig. 1. Cette pièce se compose d'un canal *t* métallique, de section rectangulaire, sur l'extrémité duquel un autre canal *T* à section losange est incliné vers l'avant et est prolongé horizontalement par un autre canal rectangulaire *t'*. Les portions rectangulaires horizontales *t, t'* peuvent être allongées plus ou moins, grâce à d'autres parties de section semblable *E* et *t²* coulissant sur elles.

Le canal supérieur *t²* se termine par une ouverture *B* formant bouche de chaleur. La partie fixe inférieure porte un ressort *r* permettant d'assujettir le chenet *c* et le maintenant horizontal. On place ainsi côte à côte une série de tuyaux semblables, constituant, d'une part, un nouveau sol de foyer sur lequel sera placée la grille ou les chenets et, d'autre part, en dessus de ce sol, une sorte de grille inclinée constituée par les parties obliques à section losange dont nous venons de parler.

Cette forme en losange permet d'obtenir pour chacun de tuyaux une section d'écoulement égale à celle des parties rectangulaires, tout en laissant entre les divers barreaux constituant le rideau incliné un espace suffisant pour l'écoulement des produits de la combustion dans le coffre de la cheminée. L'air de l'appartement entre suivant les flèches *f* dans les canaux rectangulaires du bas, en raison de la différence de tem-

pérature des parties hautes et basses du système, et, s'échauffant dans les canaux losanges inclinés, vient s'échapper par les bouches de chaleur *B*. Afin que, sous l'effet de la dilatation ou des déformations, les éléments ne puissent varier d'écartement, on dispose à l'arrière de l'ensemble une tige-entretoise *A*, fixée d'une manière quelconque (vissée rivée, etc.).

Il va sans dire que je me réserve de composer l'ensemble de tous ces tubes d'une seule pièce venue de fonte, le principe restant toujours le même.

Comme la présence des parties supérieures horizontales munies de bouches de chaleur *B* empêche d'utiliser complètement le rideau mobile de la cheminée, j'ai prévu l'emploi d'un rideau additionnel amovible, se plaçant seulement pour l'allumage.

Ainsi mon appareil, composé, comme il vient d'être expliqué, d'éléments juxtaposés, s'adapte à toute dimension de cheminée; suivant la largeur, on emploiera un plus ou moins grand nombre d'éléments et, au moyen des parties glissantes on pourra installer l'appareil pour toutes les profondeurs de foyer. De plus, il peut être installé, en raison de l'inclinaison de son faisceau des losanges, dans les cheminées dont le fond est incliné vers l'avant.

BOUCHE DE CHALEUR MOBILE, PAR M. PRUNIER

Fig. 1.

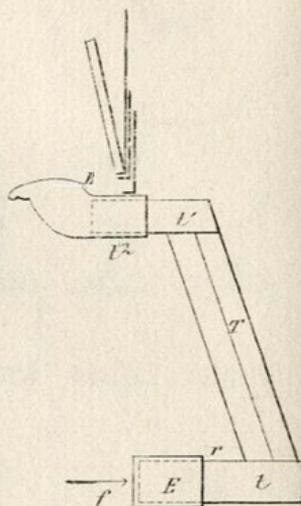


Fig. 2.

